Techniciens : Télévision, Documentaire, Cinéma, Publicité, Hors plateau, Bureaux de production

« Pour »ou « contre » ? Une question majeure pour l'AQTIS!

Comme vous le savez, les administrateurs de l'AQTIS ont travaillé à clarifier les règlements de l'AQTIS. Les règlements clarifiés ont pour but de prévenir les situations de conflit d'intérêt au conseil d'administration.

Mais un conflit d'intérêts, qu'est-ce que ça mange en hiver ? Un conflit d'intérêts, c'est quand un administrateur ne peut pas participer aux décisions, parce que son jugement peut être influencé par le fait qu'il soit membre d'une autre organisation syndicale. Voici des exemples :

- Dans le dossier des assurances, comment un administrateur qui paie une double cotisation serait-il capable de prendre la meilleure décision pour le bien-être de notre régime d'assurances, quand il a un intérêt personnel à défendre en tant que travailleur membre d'un autre syndicat?
- Les techniciens de la télévision, du documentaire, de la publicité, hors plateau et des bureaux de production seront-ils bien défendus par des administrateurs ayant comme principale préoccupation leur double allégeance ?
- Comment le conseil d'administration de l'AQTIS pourra t-il discuter d'une stratégie et d'une position défendant l'AQTIS, en présence d'un administrateur membre d'une autre organisation syndicale ?
- Pourquoi le conseil d'administration de l'AQTIS devrait-il partager ses informations sensibles avec les membres d'un autre syndicat ?

Les conflits d'intérêts empêchent le conseil d'administration de l'AQTIS de faire avancer vos dossiers. C'est toujours un tour de force (pigiste oblige !) de réunir, une fois par mois, les administrateurs autour de la table du conseil d'administration. Minimalement, il en faut 6 sur les 12 élus. C'est ce qu'on appelle un « quorum ». Lorsque des administrateurs, en raison de leur double allégeance, doivent se retirer d'un dossier pour ne pas se trouver en conflit d'intérêt, il n'y a plus quorum. Nous devons alors reporter le dossier à une date ultérieure. Le conseil devient dysfonctionnel. On est bien loin de ce que vous demandez à votre conseil d'administration.

Vous êtes tannés de la chicane intersyndicale ? Votez « POUR » l'« Avis de motion AGA 2009 ». Votez pour que la discorde ne se transporte pas au conseil de l'AQTIS! Votez pour que le conseil d'administration puisse travailler dans l'efficacité, au lieu de travailler dans la lenteur, voire même d'être paralysé.

AVEC un vote « POUR » majoritaire, les membres de la TÉLÉVISION, du DOCUMENTAIRE, de la PUBLICITÉ, du CINÉMA, HORS PLATEAU et des BUREAUX DE PRODUCTION assureront leur avenir et l'amélioration de leurs conditions en donnant à l'AQTIS :

- Du temps pour faire avancer énergiquement les dossiers urgents et prioritaires
- La capacité de prendre des décisions importantes rapidement
- Le pouvoir d'améliorer vos conditions et les services qui vous sont offerts
- Un climat de travail sain pour vos collègues qui sont membres du conseil d'administration, propice à mobiliser leurs énergies

AVEC un vote « CONTRE » ou une abstention de voter, des situations de conflit d'intérêt pourront se créer :

- L'AQTIS serait incapable de prendre des décisions importantes, parce que trop d'administrateurs n'auraient pas le droit de donner leur avis, de participer à une décision
- L'AQTIS se défendrait contre d'autres syndicats au lieu de travailler concrètement à faire avancer vos dossiers
- L'AQTIS pourrait être détournée au profit d'un autre syndicat; l'AQTIS pourrait ne plus exister
- Si l'AQTIS n'existe plus, vous serez défendu par qui ? et comment ?

Vous ne savez pas de quel côté penchera la balance. **Chaque vote compte**. <u>Ne vous abstenez pas de voter.</u> Comptez uniquement sur <u>votre vote</u> pour défendre <u>votre</u> position.

Quand vous serez appelé à voter, votez « POUR ».

Votez « POUR » mettre définitivement un terme à la guerre syndicale.

Votez « POUR » permettre à votre syndicat de régler les dossiers urgents et prioritaires.

Votez « POUR » assurer la survie du syndicat qui a défendu la plus grande partie de vos emplois en 2009.

Votez « POUR » assurer la survie du seul syndicat derrière toutes les productions canadiennes, québécoises et étrangères et toutes les productions américaines de moins de 33 000 000 \$ au Québec.

Votez « POUR » assurer 38 ans d'acquis syndicaux.

Votez « POUR » les avis de motion qui, en modifiant nos statuts et règlements, protégeront l'association.

Au nom du comité de mobilisation, Brunhilde Pradier, présidente

